

Demande de base de Mastercard Business Card de la Banque Migros (base d'entreprise)



Prière d'écrire en caractères d'imprimerie. Toutes les informations sont obligatoires.

Données relatives à la société

Toute la correspondance ainsi que tous les décomptes sont envoyés à la personne de contact de l'entreprise indiquée ici.

Entreprise
Dénomination juridiquement contraignante (selon inscription au registre du commerce, si l'entreprise est inscrite)
à l'attention de
Adresse de domicile (rue/n°)
NPA/localité
Pays
Téléphone
Fax
Adresse internet

Personne de contact

Prénom
Nom
Numéro direct
E-mail

Mode de paiement

- Système de recouvrement direct**
Nous choisissons le système de recouvrement direct et autorisons par la présente la Banque Migros SA à débiter directement le compte susmentionné du montant des factures mensuelles de la société de traitement de cartes Visa, à la date d'échéance. Avant le débit correspondant, nous recevons la facture mensuelle pour information.

IBAN

Activité (cocher ce qui convient)

- Autorité**
Continuer à «Prestations d'assurance»
- Société opérationnelle (exercice d'une activité commerciale, de production, de services ou d'une autre activité de type commercial)**
L'entreprise requérante possède ses propres locaux commerciaux/bureaux
 oui non
Continuer à «Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle»
- Société holding (détention de participations majoritaires dans des sociétés opérationnelles dont le but n'est pas principalement la gestion de patrimoine de tiers)**
Continuer à «Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle»

Identification du détenteur / de la détentrice du contrôle

L'entreprise est (cocher ce qui convient):

- une société cotée en bourse ou une filiale contrôlée majoritairement par une telle société
- une banque ou un autre intermédiaire financier ayant son siège en Suisse

Identification du détenteur/de la détentrice du contrôle de personnes morales et sociétés de personnes opérationnelles non cotées en bourse (formulaire K selon l'art. 27 CDB)

Conformément à l'art. 20 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20), le/la cocontractant(e) déclare par la présente (cocher la case correspondante):

- que la ou les personne(s) énumérée(s) ci-dessous, y compris les associations de personnes, détiennent 25% ou plus d'actions (capital ou droits de vote) dans l'entreprise requérante et qu'il n'existe aucun autre actionnaire détenant 25% ou plus du capital ou des droits de vote:
- En l'absence de telle(s) personne(s), l'entreprise requérante déclare que la ou les personne(s) indiquée(s) ci-après exercent le contrôle de l'entreprise par d'autres moyens:
- En l'absence de telle(s) personne(s), l'entreprise requérante déclare que la ou les personne(s) indiquée(s) ci-après sont la/les personne(s) dirigeante(s):

(Nom[s], prénom[s], date[s] de naissance, nationalité[s], adresse[s])

Détention fiduciaire d'actifs

Un tiers est-il l'ayant-droit économique des valeurs patrimoniales du compte/dépôt?

- Non
- Oui. Les informations pertinentes sur l'ayant droit économique doivent être collectées dans un formulaire A ou S séparé, avec renvoi à la présente demande de base.

L'entreprise s'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros SA.

L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

Branche
Forme juridique

Inscription au registre du commerce:

- Oui, le _____ (joindre obligatoirement une copie de l'extrait du registre du commerce)
- Non (joindre obligatoirement une copie des actes constitutifs ou des documents équivalents)

Emploi de propre personnel

- Oui, nombre de collaborateurs _____
- Non

Limite globale pour l'entreprise (limite totale des dépenses pour cette relation d'affaires) _____ 000 CHF

Ligne d'estampage pour la raison sociale oui non

Dans l'affirmative, la raison sociale doit apparaître ainsi sur la carte:
Estampage de la carte:

(max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

(2^e ligne d'estampage, le cas échéant nom / raison sociale, max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

Langue de correspondance D F I

Bulletin de versement

Payable net (sans intérêts) dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation.

Remarque: en raison du décompte groupé, un seul mode de paiement par type de carte est possible au sein de l'entreprise.

- But idéal (politique, religieux, scientifique, artistique, d'utilité publique, sociétal ou analogue)**
Continuer à «Prestations d'assurance». Pour les fondations d'utilité publique: en outre, formulaire S avec renvoi à la présente demande de base

- Société de domicile (société n'exerçant pas d'activité opérationnelle ou holding dont le but est principalement la gestion de patrimoine de tiers ou fondation familiale)**
Continuer à «Prestations d'assurance»

- Autre:**
p. ex. communauté de propriétaires par étages, communauté de copropriétaires inscrite au registre foncier et autres communautés à but similaire
Continuer à «Prestations d'assurance»

- une société individuelle. Continuer à «Identification de l'ayant droit économique»
- une société simple. Continuer à «Identification de l'ayant droit économique»

Si l'une des catégories s'applique, il n'est pas nécessaire de fournir les indications ci-dessous.

Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon l'art. 27 CDB)

Par la présente, la société déposant la demande certifie que la/les personne(s) physique(s) suivante(s) est/sont l'ayant droit économique des fonds utilisés pour régler la facture de carte de crédit de la ou des carte(s) bienôt demandée(s) par la société sous le numéro de base susmentionné pour ses collaborateurs, et/ou versés au-delà de ce montant sur le compte de carte de crédit auprès de l'émetteur de la carte de crédit:

(Nom[s], prénom[s], date[s] de naissance, nationalité[s]), adresse[s] de domicile effective[s] [y c. pays])

L'entreprise s'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros SA. L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA**, en tant que preneuse d'assurance, propose simultanément des prestations d'assurance aux clients de l'émetteur de la carte, la **Banque Migros SA**. Pour le traitement des assurances liées à la carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs.

Toutes les questions et demandes sont traitées par la Banque Migros SA sur mandat de Viseca Payment Services SA. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur banquemigros.ch/buscard-assurances.

Déclarations et extrait des CG et des Conditions d'utilisation

Déclaration du / de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) prend acte du fait que la Banque Migros SA a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif. Par la présente, le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorise** la Banque Migros SA, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement des cartes et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la Centrale d'information de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts), à des sociétés de renseignement de solvabilité (comme CRIF SA), à d'autres sociétés de la Fédération des coopératives Migros ou d'autres services d'information et de renseignements prévus par la loi ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK, de même que les services compétents dans les cas prévus par la loi. **Dans cette mesure, le/la soussigné(e) libère la Banque Migros SA et les services susmentionnés, le cas échéant, de toute obligation de confidentialité (notamment du secret bancaire, du secret d'affaires ou du secret professionnel).** La Banque Migros SA est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, le/la soussigné(e) confirme que, dans le cadre d'une externalisation, la Banque Migros SA est autorisée à transmettre ses données à des tiers en Suisse et à l'étranger pour l'établissement, la production et le traitement des cartes de crédit. Par la présente, le/la soussigné(e) autorise ces tiers à traiter ses données pour la vérification, l'établissement et le traitement de la carte et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Le/la soussigné(e) autorise la Banque Migros SA à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données, ainsi que sur vos droits, dans la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données (banquemigros.ch/bases). La Banque Migros SA prend les mesures appropriées pour assurer le respect du secret bancaire. Mais elle divulgue des données clients (notamment le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail, la date de naissance, le numéro de téléphone, les informations sur la solvabilité et les données relatives aux transactions effectuées avec la carte, dont les informations sur les retraits d'espèces) à différentes fins, notamment pour l'exécution d'obligations contractuelles et l'exercice de droits contractuels (y compris les droits découlant des présentes Conditions d'utilisation), d'ordres des autorités et d'obligations légales ou réglementaires nationales ou étrangères en matière d'information et de divulgation, ainsi que pour la protection d'intérêts légitimes.

Des informations complémentaires sur l'étendue des divulgations et la libération du secret bancaire figurent dans les Conditions d'utilisation des Business Cards de la Banque Migros SA («Conditions d'utilisation», en particulier les ch. 8 et 9). **Dans le cadre de la divulgation susmentionnée, le/la soussigné(e) renonce sciemment et de plein gré à la protection du secret bancaire.** En signant la demande de carte, le/la soussigné(e) certifie avoir lu, compris et accepté les Conditions générales de la Banque Migros SA («CG») et les Conditions d'utilisation des Business Cards de la Banque Migros SA («Conditions d'utilisation»), et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données. Ces documents peuvent également être consultés sur banquemigros.ch/bases.

Rémunération de tiers / renonciation à la restitution (Conditions d'utilisation, ch. 5.4)

La Banque Migros SA perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les transactions effectuées avec celle-ci: Pour les transactions par carte, la Banque Migros SA perçoit de l'acquéreur (entreprise qui conclut des contrats avec des points d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une **commission d'interchange**. Celle-ci est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la Banque Migros SA, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction, qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. Les commissions d'interchange peuvent changer à tout moment. Les commissions d'interchange actuelles peuvent être demandées à la Banque Migros SA à tout moment. Actuellement, elles se situent entre 0,00% et 0,55% en Suisse et entre 0,30% et 2,00% à l'étranger.

Si les commissions d'interchange («rémunérations») sont soumises à une obligation légale de remise à la société ou au personne titulaire de la carte, ceux-ci consentent à ce que la Banque Migros SA perçoive les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. La société et le titulaire de la carte renoncent, en faveur de la Banque Migros SA, à tout droit de restitution de ces rémunérations. Dans ce contexte, la société et le titulaire de la carte sont conscients qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

Toutes les relations juridiques avec la Banque Migros SA sont soumises au droit suisse, à l'exclusion du droit des conflits de loi. Pour les sociétés et personnes titulaires de cartes dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les sociétés et personnes titulaires de cartes dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges et le for de la poursuite sont situés au lieu où se trouve notre succursale gérant la relation contractuelle.

Signatures et cachet de la société

Lieu/date
Signature valable (si nécessaire collectivement)
Nom/prénom en caractères d'imprimerie

Lieu/date
Signature valable (si nécessaire collectivement)
Nom/prénom en caractères d'imprimerie
Cachet de la société

Joindre une copie recto-verso d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de séjour).

Pour la Banque Migros SA (ne pas remplir)			
ID client 2 84010 40 2	<input type="checkbox"/> Preferred Partner (saisir impérativement l'ID client le cas échéant)	Date: _____	
IID demande 8401	IID GSS 8401	Cotisation annuelle par défaut	Alternative: 1 ^{re} année ____ Années suivantes ____
Catégorie client par défaut BHK	ID LSV EMB01	N° de réf. _____	
Nom/lieu, banque/intermédiaire _____	Cachet / signatures valables		
Personne de contact _____ Tél. _____			
<input type="checkbox"/> Identification effectuée selon CDB	<input type="checkbox"/> PEP		

– Copie de l'extrait actuel du RC ou des actes constitutifs ou documents équivalents

– Joindre une copie d'une pièce d'identité officielle de la personne ouvrant la relation:

– Ressortissants suisses: passeport, carte d'identité, permis de conduire

– Ressortissants étrangers: permis de séjour

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli et signé accompagné de la / des demande(s) de carte à Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich